

Sélectionnés, mais négligés : projection des résultats sur le marché du travail et de la rétention des immigrants pour 2027

Yupei Ma, Ph. D.

Novembre 2026

Institut pour la **citoyenneté canadienne**
Institute for **Canadian Citizenship**



Table des matières

4 Sommaire

5 Recommandations

6 Introduction

9 Aperçu de la méthodologie

10 Les immigrants talentueux demeurent sous-utilisés même plusieurs décennies après leur admission

16 Les immigrants titulaires de diplômes dans les professions médicales à forte demande subissent la sous-utilisation persistante par le marché du travail

22 Conclusion et recommandations

28 Annexe A : Méthodologie

32 Annexe B : Glossaire

34 Annexe C : Bibliographie

37 Remerciements

Sommaire

Le Canada a l'intention d'admettre 380 000 nouveaux résidents permanents en 2027, conformément à son Plan des niveaux d'immigration 2027–2029[1]. Nous estimons qu'environ 190 000 (50 %) d'entre eux seront titulaires d'un diplôme universitaire et âgés de 25 à 64 ans au moment de leur admission. Ces immigrants sont sélectionnés pour combler certaines pénuries de main-d'œuvre qualifiée et contribuer à la croissance économique du Canada. On ignore cependant combien de ces immigrants instruits pourront exercer les emplois spécialisés pour lesquels le système d'immigration les a sélectionnés. Cette recherche démontre que, 20 années après leur admission, 17,4 % d'entre eux devraient avoir quitté le Canada et que 35,9 % seulement exerceront des emplois qui tirent pleinement parti de leurs diplômes.

Cette sous-utilisation des talents des immigrants existe même dans les domaines où la demande de main-d'œuvre qualifiée est très forte, comme les soins de santé. Parmi les immigrants en âge de travailler admis en 2027 et dont le diplôme du plus haut niveau est en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, on prévoit que la moitié d'entre eux (50,9 %) resteront au Canada et travailleront dans des professions qui concordent avec leur diplôme — même deux décennies après l'admission.

C'est un contraste frappant entre les intentions des pratiques de sélection des immigrants du Canada et l'emploi réel que ces immigrants finissent par exercer après leur admission. Le Canada sélectionne ces immigrants très instruits en raison de leurs compétences particulières. Et pourtant, après leur admission, la majorité d'entre eux ne travaillent pas dans les domaines pour lesquels ils ont été sélectionnés. Cette question est particulièrement préoccupante dans les professions réglementées, comme les soins de santé, où la demande de main-d'œuvre qualifiée est forte et où la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger et la délivrance des permis d'exercice peuvent créer des obstacles supplémentaires à l'exercice de la profession.

EN 2027, LE CANADA ATTEND

380 000

nouveaux résidents permanents

APPROXIMATIVEMENT

190 000

seront titulaires d'un diplôme universitaire et en âge de travailler

20 ANNÉES APRÈS L'ADMISSION

35,9 %

exerceront des emplois qui utilisent pleinement leurs qualifications

17,4 %

devraient avoir quitté le Canada

Ces constatations indiquent que le gouvernement du Canada devrait accorder plus d'attention à la période suivant l'arrivée des immigrants afin de maximiser l'intégration professionnelle et de s'assurer que les immigrants très instruits peuvent apporter leur contribution en répondant aux besoins de l'économie pour lesquels ils ont été sélectionnés individuellement.

1 Nos projections ne prennent pas en compte les admissions de résidents permanents dans le cadre d'initiatives ponctuelles et de mesures temporaires du gouvernement. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Renseignements supplémentaires relatifs au Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 ».

Recommandations

01

Mettre à l'étude la Loi sur l'équité en matière de délivrance de permis et le Transfert canadien pour l'équité en matière de délivrance de permis d'exercice

Pour les professions réglementées qui nécessitent la délivrance de permis d'exercice, le gouvernement devrait, comme l'ICC l'a proposé en 2026, consulter les intervenants pour élaborer une *Loi sur l'équité en matière de délivrance de permis*, assortie d'un *Transfert canadien pour l'équité en matière de délivrance de permis d'exercice* qui récompense les provinces et les territoires qui éliminent efficacement et de manière exhaustive les obstacles qui empêchent les immigrants qualifiés de travailler dans leurs domaines, tout en retirant leur financement aux provinces qui s'en abstiennent.

02

Mettre fin aux pratiques d'embauche discriminatoires et améliorer les mesures de soutien aux employeurs pour éliminer les obstacles à l'embauche des immigrants talentueux

Les employeurs devraient améliorer leur formation et se doter d'outils et de systèmes pour mettre fin aux pratiques d'embauche discriminatoires et reconnaître et évaluer les immigrants talentueux, comme l'ICC l'a souligné en 2024. Nous recommandons également aux gouvernements fédéral et provinciaux de mieux aider les employeurs à découvrir, à reconnaître et à utiliser les immigrants talentueux, en particulier les petites et moyennes entreprises à qui les ressources et l'expertise nécessaires peuvent faire défaut.

03

Surveiller systématiquement les taux de surqualification par rapport à l'emploi des immigrants et fixer des cibles mesurables

Le gouvernement devrait instaurer la surveillance régulière des taux de surqualification des immigrants, en plus des mesures d'emploi en vigueur. Des cibles mesurables devraient être fixées pour améliorer l'adéquation entre la qualification et l'emploi et la délivrance des permis d'exercice dans les professions réglementées.

04

Renforcer la surveillance et l'analyse des tendances en matière de migration subséquente parmi les immigrants et investir dans la rétention des immigrants

Le gouvernement devrait surveiller et analyser la migration subséquente parmi les immigrants pour mieux comprendre qui quitte le Canada et pour quelles raisons, et élaborer des politiques ciblées pour améliorer la rétention des immigrants. Nous recommandons également d'augmenter les investissements dans les activités d'intégration qui renforcent le sentiment d'appartenance et la stabilité économique des immigrants, favorisant ainsi leur rétention à long terme au Canada.

Introduction

La politique d'immigration du Canada peut donner l'impression de jouer avec les chiffres, de se limiter aux débats publics sur le nombre d'immigrants qui devraient être admis et dans quelles catégories. Les plans des niveaux d'immigration et les cibles d'admission masquent néanmoins de nombreux problèmes de taille du Canada en matière d'immigration. Dans nos précédents rapports *Des occasions manquées*, nous avons mis en évidence le problème des immigrants qui quittent le Canada après leur admission, y compris ceux sélectionnés pour combler les bassins de talents essentiels. La rétention des immigrants n'est cependant qu'une partie de l'équation. Qu'arrive-t-il à ceux qui restent? Sont-ils en mesure de contribuer pleinement à l'économie canadienne dans les domaines pour lesquels ils ont été sélectionnés?

Dans le Plan des niveaux d'immigration 2027–2029 du Canada annoncé récemment, le gouvernement a pour objectif d'admettre 380 000 nouveaux résidents permanents par an au cours des trois prochaines années. En nous fondant sur les tendances historiques, nous estimons qu'approximativement 190 000 (50 %) de ces immigrants auront fait des études universitaires (titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur) et seront âgés de 25 à 64 ans (qualifiés d'immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire dans tout ce rapport) au moment de l'admission[2]. Ces immigrants constituent un bassin considérable de capital humain, la majorité d'entre eux ayant été sélectionnés pour remédier à des pénuries de main-d'œuvre spécialisée particulières, pourvoir des postes essentiels dans des secteurs clés et contribuer à la croissance économique à long terme du Canada. L'admission d'immigrants très instruits n'est cependant que la première étape. Une fois au Canada, trouveront-ils des emplois à la hauteur de leur niveau de scolarité et contribueront-ils à l'économie comme prévu? Bien que les plans des niveaux d'immigration nous indiquent combien de personnes le Canada cherche à admettre, ils ne précisent pas beaucoup l'efficacité avec laquelle leurs compétences seront utilisées dans les années qui suivent.

2 Suite à plusieurs études de Statistique Canada sur les résultats socioéconomiques et sur le marché du travail, nous définissons la population d'âge à travailler comme étant les personnes âgées de 25 à 64 ans. Schimmele et Hou, « Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession »; Stick, Leanage et Arim, « Profil socioéconomique des immigrants en âge de travailler »; Wall et Kow, *Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels*.

Cette question est particulièrement importante, étant donné le paysage économique changeant du Canada. Face à l'incertitude commerciale et aux difficultés économiques croissantes, le gouvernement fédéral a lancé plusieurs initiatives, comme Une Équipe Canada forte, pour renforcer la main-d'œuvre et soutenir la croissance économique du Canada. Comme l'indique le Budget de 2026, le Canada continue d'attirer et de sélectionner en priorité les immigrants qui possèdent les compétences et l'expertise nécessaires pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs clés[3]. De nombreuses professions prioritaires dans les politiques d'immigration du Canada requièrent des études universitaires. Par exemple, sept des neuf catégories de la sélection axée sur les professions pour Entrée express en 2026 requièrent généralement d'être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur[4]. De récentes réformes apportées à Entrée express le 3 novembre 2026 permettent aux candidats d'obtenir 70 points supplémentaires pour l'expérience de travail au Canada admissible ou 100 points pour une offre d'emploi admissible dans les professions à salaire élevé[5]. Parmi les 31 professions admissibles à ces points dans la catégorie des salaires élevés, 28 (90 %) sont classées comme nécessitant généralement un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur[6].

Attirer des immigrants très instruits ne suffira pas à obtenir ces avantages économiques. Le Canada doit également retenir les personnes de talent qu'il attire et s'assurer que les immigrants peuvent mettre pleinement à profit et de manière productive leur éducation et leurs compétences. Quand ces immigrants quittent le Canada ou ne peuvent pas trouver des emplois qui concordent avec leurs qualifications, le Canada perd précisément les contributions économiques visées par ses politiques d'immigration. Même sans prendre en compte les immigrants qui quittent le pays, la RBC estime que le coût des obstacles à l'intégration des immigrants de talent pourrait atteindre 50 milliards $ par an[7]. Par conséquent, le succès de la stratégie d'immigration du Canada ne devrait pas seulement être évalué en fonction de l'adéquation du nombre d'immigrants admis, mais également en fonction de leur présence prolongée ou de leur départ et de leur possibilité de contribuer dans toute la mesure de leur potentiel.

50 milliards $

Coût annuel estimé des obstacles à l'intégration des immigrants

Pour faire la lumière sur cette question, des données historiques de la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et des recensements sont utilisées dans ce rapport afin de prévoir la migration subséquente et les résultats sur le marché du travail des immigrants à l'admission attendue en 2027, conformément au Plan des niveaux d'immigration 2027–2029. En étudiant les expériences des cohortes d'immigrants précédentes, nous prévoyons le nombre de nouveaux immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire qui quitteront probablement le Canada au fil du temps et, parmi ceux qui resteront, combien exerceront probablement des professions qui concordent avec leurs diplômes au cours des 20 premières années suivant leur admission au Canada. Pour mettre ces chiffres en perspective, nous comparons également les résultats sur le marché du travail projetés pour les immigrants qui restent au Canada à ceux des personnes nées au Canada, d'un âge et d'un niveau de scolarité comparables.

3 Ministère des Finances Canada, *Budget de 2026*.
4 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Entrée express : Sélection axée sur les catégories (ensembles) ».
5 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Modifications apportées en 2026 au barème de points pour l'expérience de travail au Canada et les offres d'emploi ».
6 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Professions à salaire élevé et comment nous les évaluons ».

7 L'estimation de la RBC est fondée sur les gains économiques potentiels résultant de la réduction des écarts dans les taux des salaires et les taux d'emploi entre les travailleurs immigrants et ceux nés au Canada. Agopsowicz et Billy-Ochieng, *Untapped Potential*.

Nos projections démontrent qu'une proportion significative de ces personnes de talent ne seront pas en mesure d'appliquer les compétences mêmes pour lesquelles elles ont été sélectionnées. Parmi les 380 000 résidents permanents que le Canada prévoit admettre en 2027 dans le Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, approximativement 190 000 (50 %) devraient être en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire au moment de leur admission. On prévoit que la taille de ce groupe augmentera au fil du temps quand les immigrants plus jeunes seront en âge de travailler et atteindront des niveaux de scolarité supérieurs. Trois années après l'admission, nous prévoyons que seulement 56 000 personnes (29,2 %) de la cohorte de 2027 exerceront un emploi concordant avec leurs diplômes. Le reste des membres de la cohorte devraient avoir quitté le Canada (2,9 %), être non occupés (25,1 %) ou exercer des professions marginalement inférieures (20,1 %) ou significativement inférieures (22,8 %) à leurs diplômes. Même 20 ans après l'admission, parmi les immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire admis en 2027, seulement 35,9 % (85 000) devraient exercer une profession concordant avec leur niveau de scolarité, 17,4 % devraient avoir quitté le Canada et les immigrants restants, soit 46,7 % d'entre eux, devraient toujours vivre au Canada, mais soit en étant non occupés (14,0 %), soit en exerçant des professions marginalement inférieures (19,0 %) ou significativement inférieures (13,7 %) à leurs diplômes.

Cette sous-utilisation des immigrants de talent existe même dans des domaines comme les soins de santé, où la demande de main-d'œuvre qualifiée est très élevée. Plus d'un Canadien sur cinq — 6,5 millions de personnes selon les estimations — ne dispose pas d'un médecin de famille ou d'une infirmière praticienne qu'il peut consulter régulièrement[8] et près de 28 000 personnes sont décédées en 2024 en attendant des soins médicaux[9]. Et pourtant, malgré ces pressions sur le système de santé du Canada, seulement 50,9 % de tous les immigrants admis en 2027 dont le diplôme du plus haut niveau est en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (qualifiés d'immigrants titulaires de diplômes professionnels dans le domaine de la santé dans tout ce rapport) devraient rester au Canada et exercer des professions qui concordent avec leurs diplômes, même 20 années après leur admission. Parmi ceux qui resteront au Canada, cette proportion s'élève à 61,6 %, soit quand même 26,5 points de pourcentage de moins que la proportion de personnes comparables nées au Canada.

Ce contraste révèle une faiblesse généralisée de la politique d'immigration du Canada : le pays sélectionne ces immigrants très instruits en vue de leur admission sur la base de leurs compétences particulières. En revanche, après leur admission, ils sont nombreux à ne pas pouvoir travailler dans les domaines pour lesquels ils ont été sélectionnés. C'est particulièrement grave dans les professions réglementées, comme celles des soins de santé, où la demande de main-d'œuvre qualifiée est très élevée, mais où les professionnels formés à l'étranger font souvent face à des obstacles supplémentaires liés à la délivrance des permis d'exercice et à la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Pour résoudre ces problèmes, nous proposons plusieurs recommandations stratégiques visant à améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail et à réduire la migration subséquente, en mettant particulièrement l'accent sur les immigrants formés dans les professions réglementées.

Le reste de ce rapport commence par un aperçu de notre méthodologie de projection, suivi de projections détaillées de la migration subséquente et des résultats sur le marché du travail, à la fois pour l'ensemble de la population des immigrants en âge de travailler et titulaires de diplômes universitaires admis en 2027 et pour ceux titulaires de diplômes professionnels dans le domaine de la santé. Enfin, nous présentons de manière plus détaillée nos recommandations stratégiques.

---

8 Duong et Vogel, « National Survey Highlights Worsening Primary Care Access ».

9 El-Assal, *Prêtes à contribuer*.

Aperçu de la méthodologie

Ce rapport est consacré aux immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire (âgés de 25 à 64 ans et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur) durant les 20 premières années suivant leur admission au Canada. Les immigrants titulaires d'un diplôme universitaire sont devenus un élément important des cohortes d'admission récentes et un objectif important des politiques d'immigration économique du Canada. D'après les données du recensement de 2021, 40 % des immigrants admis entre 2016 et 2021 étaient en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire, soit 26,7 points de pourcentage de plus que cette proportion de la population née au Canada. Ces immigrants représentent une source importante de capital humain et sont sélectionnés pour pallier des pénuries de main-d'œuvre précises, renforcer des secteurs clés et contribuer à la croissance économique du Canada. Savoir si le Canada peut ou non retenir ces immigrants et utiliser leurs compétences avec efficacité est donc particulièrement pertinent pour évaluer les résultats à long terme de ses politiques d'immigration.

À plusieurs échéances progressives au fil du temps au cours des 20 premières années suivant l'admission, nous projetons le pourcentage d'immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire dans trois catégories :

(1) **migration subséquente** : ceux qui ont quitté le Canada;
(2) **sous-utilisation par le marché du travail** : ceux qui restent au Canada, mais soit sont non occupés, soit exercent des professions qui ne requièrent pas un baccalauréat;
(3) **adéquation entre la qualification et l'emploi** : ceux qui restent au Canada et qui exercent des professions qui requièrent un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur.

En analysant ces résultats au cours des 20 premières années suivant l'admission, nous cherchons à comprendre l'évolution au fil du temps de la migration subséquente et des résultats sur le marché du travail, au lieu de nous concentrer uniquement sur la période qui suit immédiatement l'arrivée.

Pour convertir ces pourcentages en chiffres réels du Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, nous projetons également, à des échéances progressives au fil du temps au cours des 20 premières années suivant leur admission, le nombre d'immigrants admis en 2027 dans le cadre du Plan qui seront âgés de 25 à 64 ans et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur. Nous appliquons ensuite le pourcentage estimé pour chaque catégorie de résultats pour calculer le nombre d'immigrants correspondant.

À un niveau élevé, nos projections s'appuient sur les tendances historiques constatées dans la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et les recensements antérieurs. Les projections sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle les tendances historiques des caractéristiques des immigrants, de la migration subséquente et des résultats sur le marché du travail demeureront informatives pour les immigrants admis en 2027. La méthodologie, les sources de données et les hypothèses techniques sous-jacentes à chaque élément de nos projections sont présentées en détail à l'Annexe A et dans un supplément technique séparé (seule la version anglaise est disponible).

Les immigrants talentueux demeurent sous-utilisés même plusieurs décennies après leur admission

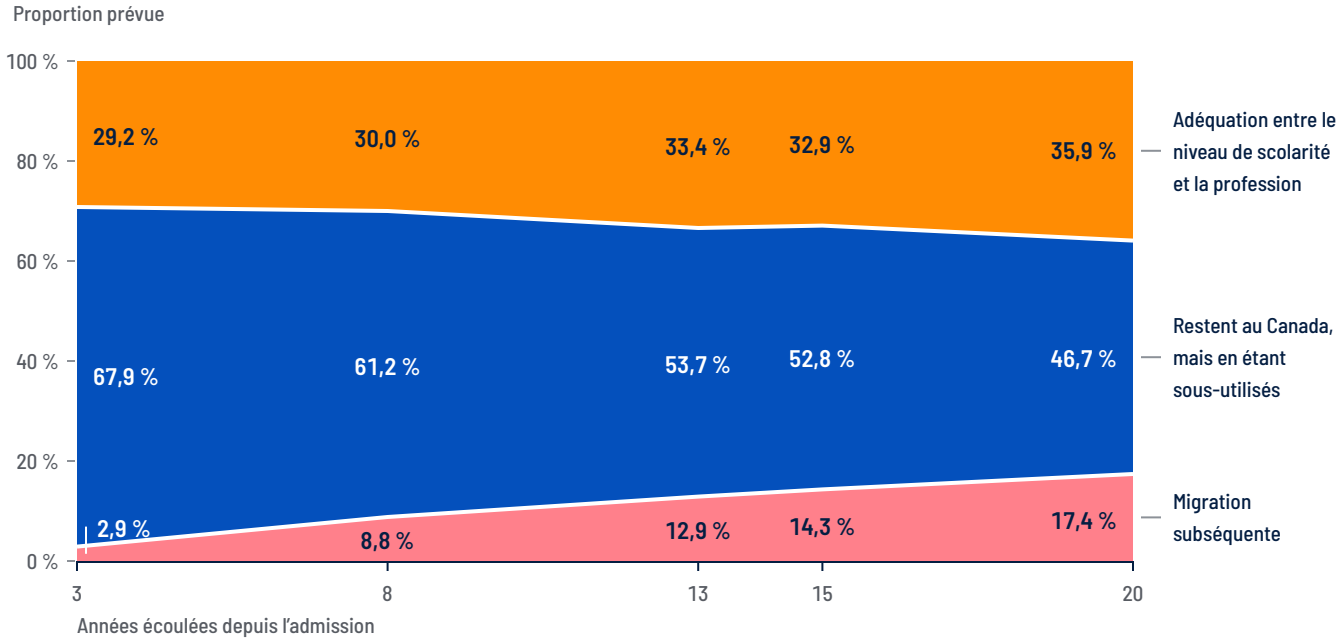
Le Graphique 1 à la page suivante présente la migration subséquente et les résultats sur le marché du travail des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire projetés pendant les 20 premières années suivant leur admission. Conformément aux conclusions de nos précédents rapports *Des occasions manquées*[10], la migration subséquente demeure un problème significatif : 17,4 % de ces immigrants devraient quitter le Canada en l'espace de 20 ans, ce qui veut dire que le Canada perd les contributions économiques qu'ils auraient pu apporter s'ils étaient restés.

Même parmi ceux qui restent au Canada, une proportion considérable d'immigrants ne peuvent pas mettre pleinement à profit leurs diplômes. Trois années après leur admission, 67,9 % des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire devraient soit être non occupés, soit exercer des professions qui ne requièrent pas un baccalauréat, tandis que seulement 29,2 % devraient exercer des professions qui concordent avec leurs diplômes. Même 20 années après l'admission, seulement 35,9 % devraient exercer des professions concordant avec leur qualification, 17,4 % ayant quitté le Canada et 46,7 % restant au Canada, mais en ayant leurs diplômes sous-utilisés.

---

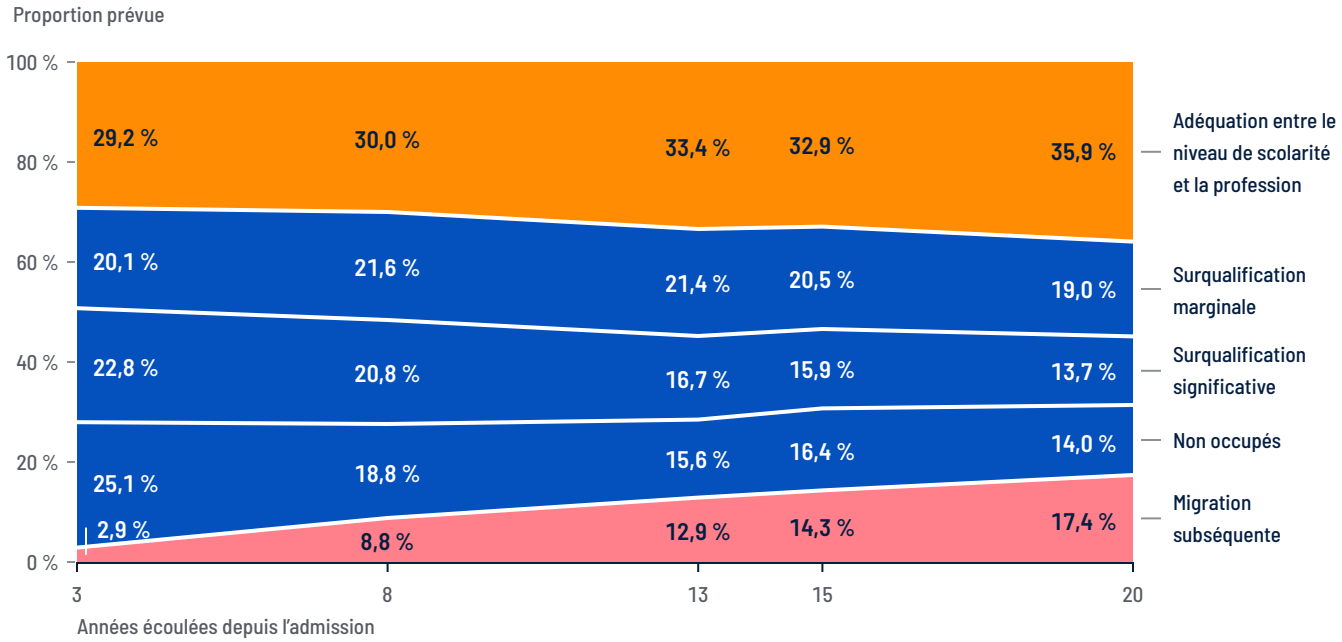
10 Dennler, *Des occasions manquées;* Monteiro, Guccini et Hamman, *Des occasions manquées 2024*; Conference Board du Canada, Le, *Des occasions manquées 2025*.

Graphique 1 : Migration subséquente et résultats sur le marché du travail projetés des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire, selon les années écoulées depuis l'admission



Sources : Statistique Canada, recensements de 2016 et 2021; Base de données longitudinales sur les immigrants.

Graphique 2 : Migration subséquente et projection détaillée des résultats sur le marché du travail des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire, selon les années écoulées depuis l'admission



Sources : Statistique Canada, recensements de 2016 et 2021; Base de données longitudinales sur les immigrants.

Le Graphique 2 (voir la page précédente) fournit une ventilation plus détaillée des immigrants dont les diplômes sont sous-utilisés sur le marché du travail canadien[11]. Ce groupe est subdivisé en trois catégories :

(1) **non occupés**[12]**;**
(2) **marginalement surqualifiés** : ceux qui exercent des professions qui requièrent des études postsecondaires d'un niveau inférieur au baccalauréat, comme un diplôme d'études collégiales ou une formation en apprentissage;
(3) **significativement surqualifiés** : ceux qui exercent des professions qui requièrent généralement d'être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou des études secondaires partielles.

Trois années après l'admission, parmi la population totale d'immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire, on prévoit que 25,1 % seront non occupés, 20,1 % seront marginalement surqualifiés pour leurs professions et 22,8 % significativement surqualifiés. Bien que le déclin des taux de non-emploi et de surqualification significative soit projeté à mesure que les immigrants passent plus de temps au Canada, ces problèmes persistent même 20 années après l'admission, comme 14,0 % d'entre eux devraient être non occupés et 13,7 % d'entre eux devraient exercer des professions pour lesquelles ils sont significativement surqualifiés.

Pour mettre ces constatations en perspective, nous comparons également les résultats sur le marché du travail des immigrants à ceux des personnes nées au Canada à l'âge et au niveau de scolarité comparables. Comme notre analyse ne comprend pas les estimations comparables de la migration pour les personnes nées au Canada, cette comparaison est axée sur les personnes qui restent au Canada. Le Graphique 3 (a) montre les résultats projetés sur le marché du travail des immigrants qui restent au Canada et le Graphique 3 (b) présente les résultats correspondants pour les personnes comparables nées au Canada[13]. Nous pouvons constater que, même 20 années après leur admission, seulement 43,5 % des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire qui restent au Canada devraient exercer des professions qui concordent avec leurs diplômes, soit 12,9 points de pourcentage de moins que la proportion de la population comparable née au Canada. Par ailleurs, 16,6 % devraient occuper des emplois pour lesquels ils sont significativement surqualifiés, soit environ deux fois plus que la proportion des personnes comparables nées au Canada. Cet écart met en évidence la sous-utilisation persistante des diplômes des immigrants et indique que les immigrants font potentiellement face à des obstacles supplémentaires sur le marché du travail, comme des difficultés pour la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger, l'expérience limitée du travail au Canada et la discrimination, comme les études existantes le démontrent[14].

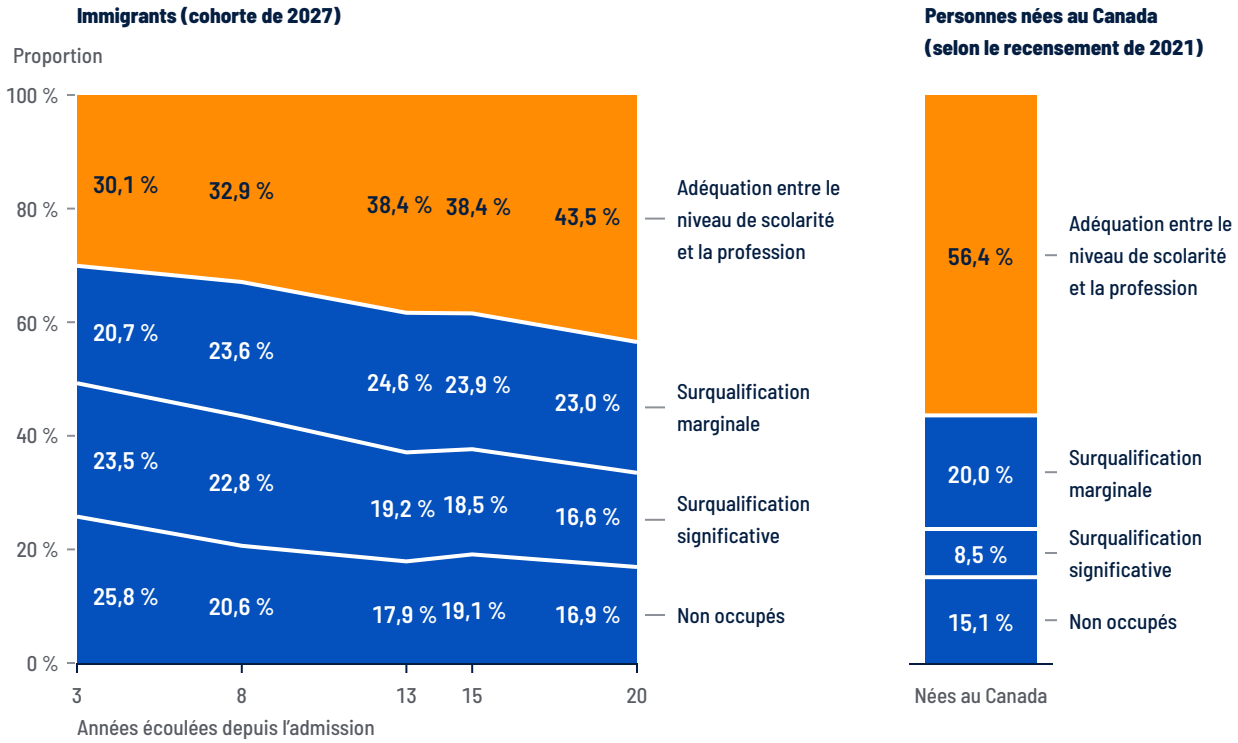
11 Notre classification de l'adéquation entre le niveau de scolarité et la profession suit la méthodologie employée dans les études précédentes de Statistique Canada. Schimmele et Hou, « Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession »; Hou, Schimmele et Lu, *Dernières tendances en matière de surqualification*.

12 Cette catégorie comprend à la fois les personnes non occupées (qui ne travaillent pas, mais qui cherchent activement du travail) et les personnes qui ne participent pas à la population active, comme les étudiants, les retraités et les personnes qui prennent soin d'un membre de leur famille. Statistique Canada, « Classification de statut de la personne occupée ».

13 Contrairement aux chiffres précédents, qui correspondent aux pourcentages de toute la population des immigrants, ceux-ci indiquent seulement les pourcentages des personnes qui restent au Canada.

14 Hardy, *Expériences sur le marché du travail des immigrants et des résidents non permanents récents en âge de travailler*; Oreopoulos, « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? »; El-Assal, *Prêtes à contribuer*.

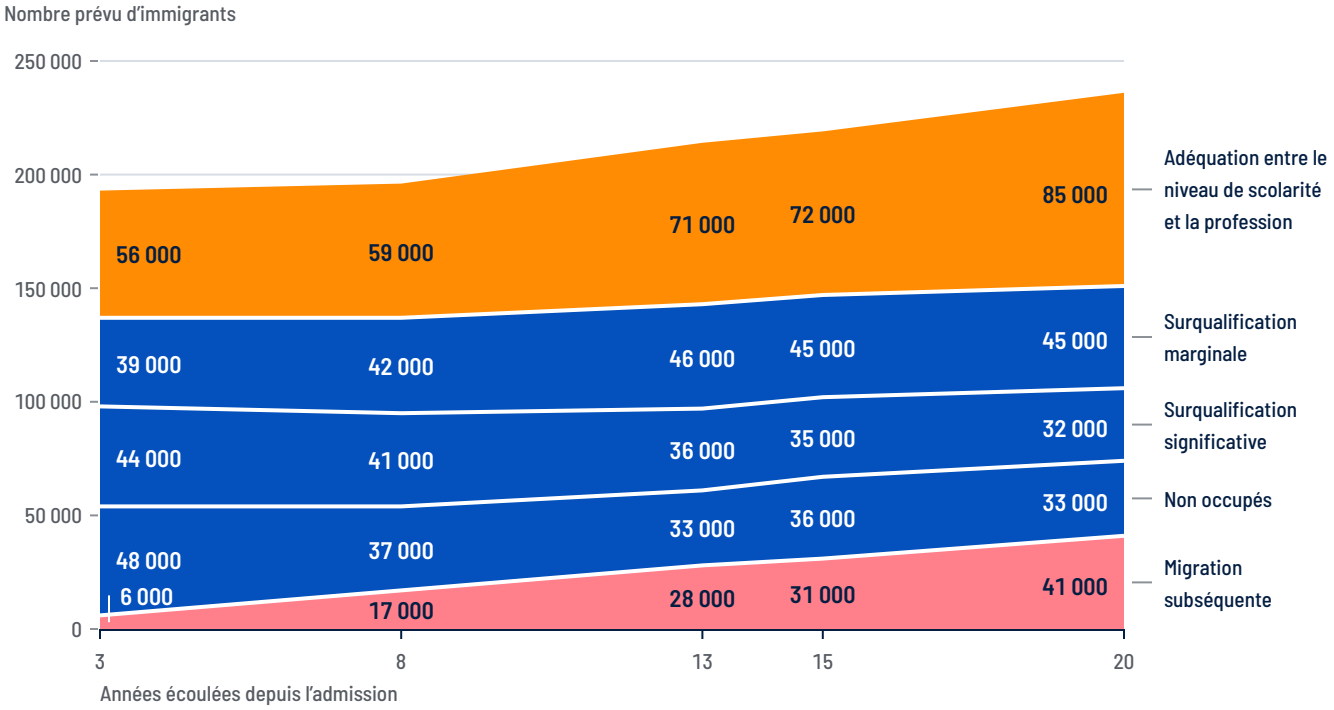
Graphique 3 : Résultats sur le marché du travail des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire restant au Canada (projetés) et des personnes nées au Canada (recensement de 2021)



Sources : Statistique Canada, recensements de 2016 et 2021.

Enfin, nous convertissons ces pourcentages en chiffres projetés en fonction de l'objectif de l'admission en 2027 exposé dans le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029. Le Graphique 4 (à la page suivante) présente le nombre projeté des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire dans chacune des catégories de résultats au cours des 20 premières années suivant l'admission. Nous estimons qu'approximativement 50 % (190 000) des immigrants admis en vertu du Plan seront en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire au moment de l'admission, ce pourcentage passant à 62,2 % (236 000) 20 années après l'admission. On prévoit que cette population augmentera au fil du temps, à mesure que les immigrants plus jeunes accèderont à la population en âge de travailler et modifieront les tendances du niveau de scolarité. Approximativement 131 000 membres (67,9 %) de cette population devraient rester au Canada, mais leurs diplômes devraient être sous-utilisés trois années après l'admission parce que, soit ils seront non occupés (48 000; 25,1 %), soit ils travailleront dans des professions significativement inférieures (44 000; 22,8 %) ou marginalement inférieures (39 000; 20,1 %) à leurs diplômes. On prévoit que les résultats sur le marché du travail s'amélioreront au fil du temps, mais on s'attend quand même à ce qu'approximativement 110 000 (46,7 %) d'entre eux se trouvent dans cette situation même 20 années après l'admission. À ce moment-là, 41 000 (17,4 %) immigrants de plus devraient avoir quitté le Canada.

Graphique 4 : Nombres projetés d'immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire admis en 2027, selon la migration subséquente et les résultats sur le marché du travail



Sources : Statistique Canada, recensements de 2006, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages de 2011; Base de données longitudinales sur les immigrants.

Ces projections démontrent que la surqualification par rapport à l'emploi demeure un problème persistant pour les immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire, même plusieurs décennies après leur arrivée au Canada. La sous-utilisation des qualifications des immigrants constitue non seulement une occasion manquée pour les immigrants eux-mêmes, mais également une perte de contributions à l'économie du Canada. C'est particulièrement préoccupant dans les domaines où le Canada fait face à des pénuries de main-d'œuvre significatives.

Pour étudier cette question de plus près dans les domaines à forte demande pour les travailleurs qualifiés, nous nous penchons sur les immigrants titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé[15]. Ces immigrants ont suivi une formation professionnelle spécialisée dans les domaines où les travailleurs qualifiés sont très recherchés : selon le Système de projection des professions au Canada (SPPC) d'Emploi et Développement social Canada, on prévoit un risque élevé de pénurie de médecins de famille, de vétérinaires et d'optométristes entre 2026 et 2035[16].

15 Cette catégorie comprend les personnes ayant obtenu un diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (p. ex. doctorat en médecine, doctorat en chirurgie dentaire, doctorat en médecine vétérinaire, doctorat en optométrie et baccalauréat en médecine, baccalauréat en chirurgie) décerné par un établissement conférant des grades universitaires. Elle ne comprend pas les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat acquis. Statistique Canada, « Classification du plus haut certificat, diplôme ou grade ».

16 Emploi et Développement social Canada, « Sommaires des résultats (2026-2035) ».

Même 20 années après l'admission, seulement **35,9 %** devraient exercer des professions concordant avec leur qualification, **17,4 %** ayant quitté le Canada et **46,7 %** restant au Canada, mais en ayant leurs diplômes sous-utilisés.

Par exemple, on estime que 58 200 postes de médecins de famille seront à pourvoir, mais que seulement 23 800 chercheurs d'emploi pourront y postuler pendant cette période, soit une pénurie de 34 400 médecins de famille (approximativement 59 % des postes à pourvoir projetés)[17]. Dans la section suivante, nous examinons les résultats sur le marché du travail des immigrants titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé et les professions qu'ils exercent pour évaluer dans quelle mesure leurs diplômes sont utilisés au Canada.

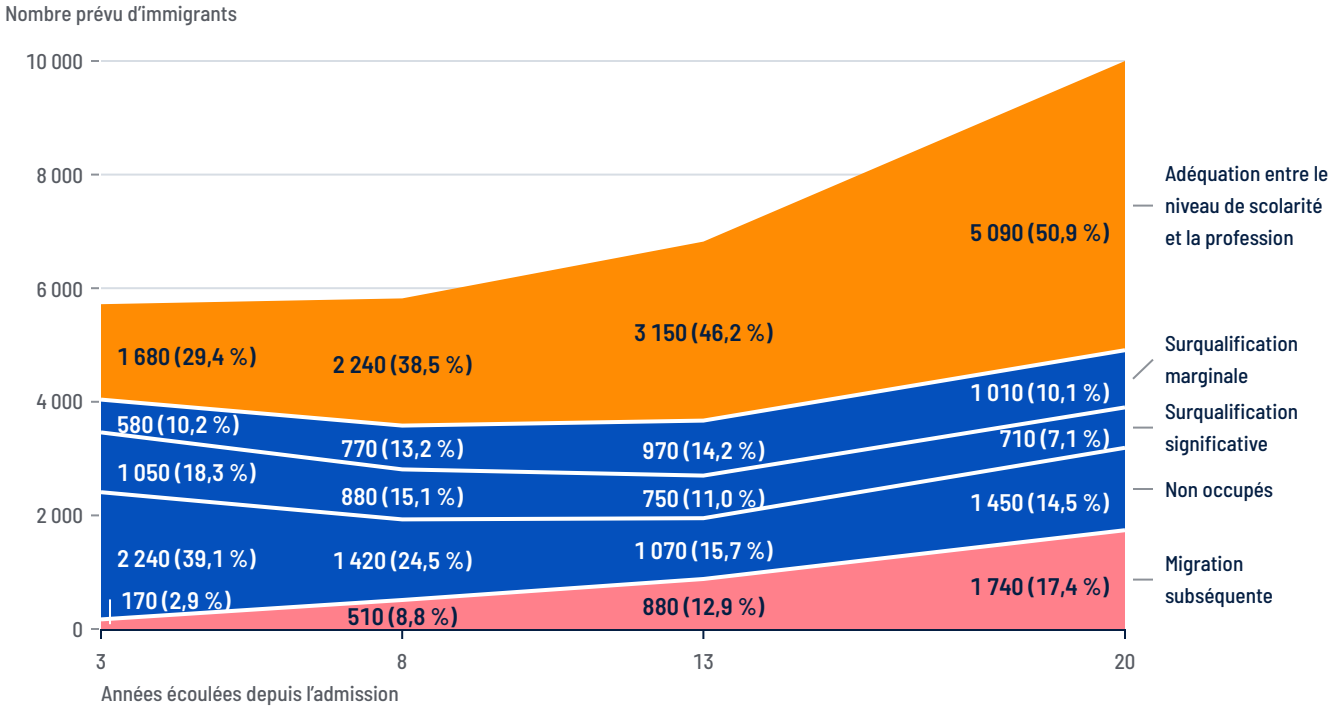
17 Emploi et Développement social Canada, « Sommaire des composantes, 2026–2035 ».

Les immigrants titulaires de diplômes dans les professions médicales à forte demande **subissent la sous-utilisation persistante par le marché du travail**

Malgré la forte demande pour leurs compétences, les immigrants titulaires de diplômes dans le domaine de la santé (médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire ou optométrie) subissent une sous-utilisation considérable par le marché du travail, surtout pendant leurs premières années au Canada. Sur la base des tendances historiques, nous estimons qu'environ 5 000 à 6 000 immigrants admis en 2027 seront en âge de travailler et titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé au moment de leur admission. On prévoit que cette population augmentera au fur et à mesure de l'évolution de l'âge et du niveau de scolarité de cette cohorte. Le Graphique 5 présente leur migration subséquente et leurs résultats sur le marché du travail projetés, à la fois en pourcentages et nombres absolus.

Malgré la forte demande pour leurs compétences, leurs résultats initiaux sur le marché du travail sont encore moins favorables que ceux de l'ensemble de la population des immigrants titulaires d'un diplôme universitaire. Trois années après l'admission, on estime que 39,1 % (2 240) des immigrants titulaires de ces diplômes professionnels seront non occupés, soit 14,0 points de pourcentage de plus que cette proportion de l'ensemble de la population des immigrants titulaires d'un diplôme universitaire. Cela peut refléter en partie les obstacles et la discrimination subis par les immigrants pour obtenir au Canada leurs permis d'exercice et la reconnaissance de leurs qualifications acquises à l'étranger.

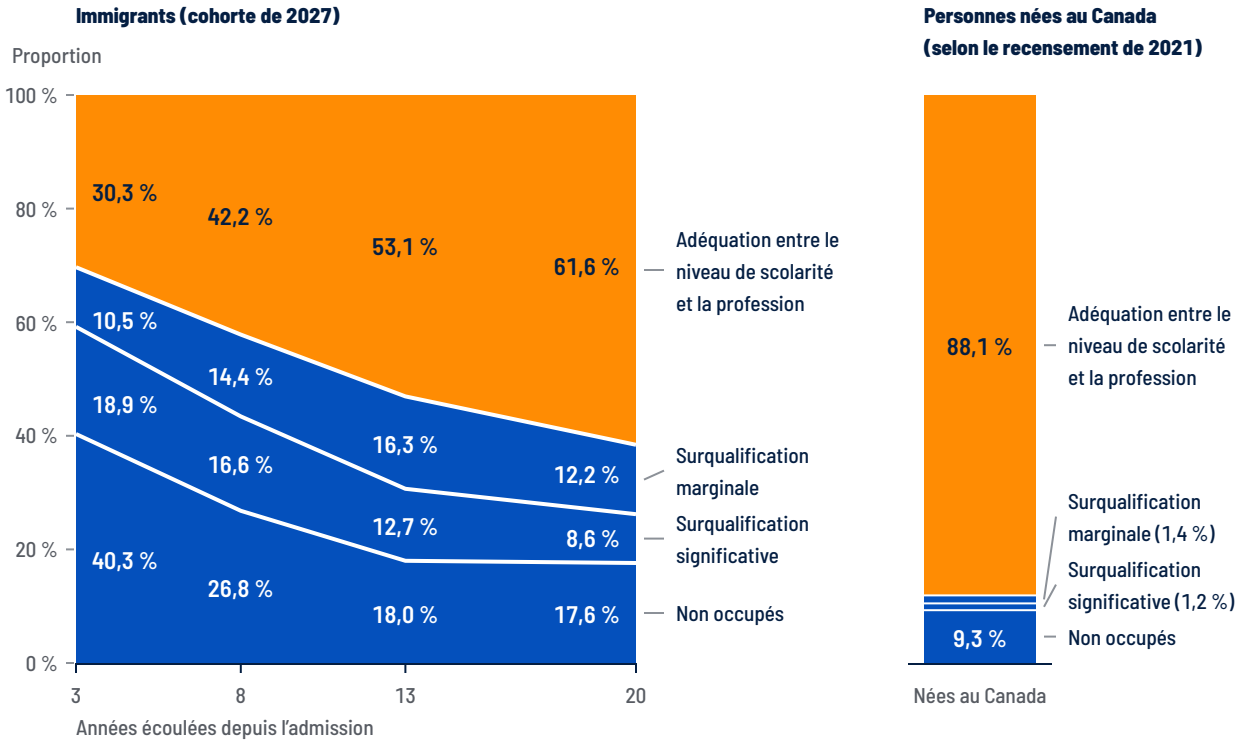
Graphique 5 : Migration subséquente et résultats sur le marché du travail projetés des immigrants en âge de travailler dont le diplôme du plus haut niveau est dans le domaine de la santé, selon les années écoulées depuis l'admission



Sources : Statistique Canada, recensements de 2006, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages de 2011; Base de données longitudinales sur les immigrants.

La sous-utilisation par le marché du travail des immigrants titulaires de diplômes professionnels dans le domaine de la santé est particulièrement prononcée par comparaison avec celle des personnes nées au Canada d'un âge et d'un niveau de scolarité comparables. Le Graphique 6 montre la comparaison entre les résultats sur le marché du travail projetés pour les immigrants admis en 2027 qui restent au Canada et ceux des personnes comparables nées au Canada, selon les données du recensement de 2021. Bien qu'on s'attende à ce que les résultats sur le marché du travail s'améliorent pour les immigrants au fil du temps, ils demeurent nettement moins favorables que ceux de leurs homologues nés au Canada. Selon le recensement de 2021, 88,1 % des personnes nées au Canada en âge de travailler dont le diplôme du plus haut niveau est dans une profession médicale exercent des professions qui requièrent un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur, soit 26,5 points de pourcentage de plus que la proportion projetée pour les immigrants, même 20 années après leur admission. Si les immigrants titulaires de ces diplômes professionnels obtenaient le même taux d'adéquation entre la qualification et l'emploi que leurs homologues nés au Canada, approximativement 2 190 immigrants de plus de la cohorte d'admission de 2027 exerceraient des professions qui concordent avec leurs diplômes 20 années après leur admission.

Graphique 6 : Résultats sur le marché du travail des immigrants en âge de travailler restant au Canada (projetés) et des personnes nées au Canada (recensement de 2021) dont le diplôme du plus haut niveau est dans le domaine de la santé



Sources : Statistique Canada, recensements de 2016 et 2021.

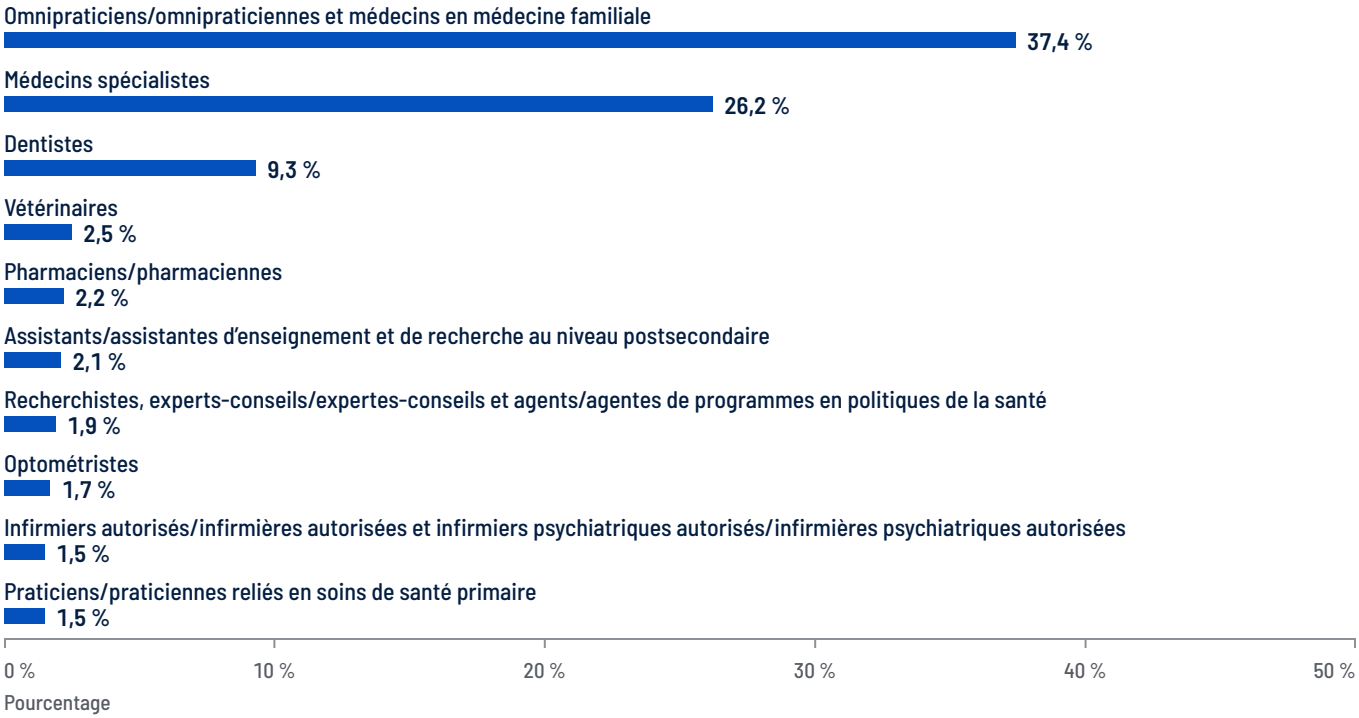
Ces constatations sont particulièrement préoccupantes. Nous savons qu'approximativement une personne canadienne sur cinq n'avait pas un prestataire de soins de santé attitré en 2024 et parmi elles, 36 % ont attendu pendant trois mois ou plus une consultation initiale d'un spécialiste[18]. Malgré cela, seulement 50,9 % des immigrants dont le diplôme professionnel du plus haut niveau est dans le domaine de la santé exercent des professions qui concordent avec leurs diplômes, même 20 années après leur admission. Cela constitue pour le Canada une occasion manquée d'utiliser les compétences et la formation spécialisées des immigrants et qui permettrait de résoudre ces problèmes de soins de santé.

La surqualification n'est cependant qu'une partie de l'équation. Même les immigrants qui exercent des professions qui concordent avec leur niveau de scolarité (une profession qui requiert un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur) ne travaillent peut-être pas nécessairement dans des domaines liés à leur formation médicale. Pour mieux comprendre dans quelle mesure ces immigrants peuvent utiliser leur éducation spécialisée, nous examinons de plus près les professions précises qu'ils exercent.

18 Institut canadien d'information sur la santé, « La plupart des Canadiens ont un dispensateur habituel de soins de santé »; Statistique Canada, « Temps d'attente pour consulter un médecin spécialiste ».

Malgré cela, seulement **50,9 %** des immigrants dont le diplôme professionnel du plus haut niveau est dans le domaine de la santé exercent des professions qui concordent avec leurs diplômes, même 20 années après leur admission.

Graphique 7 : Dix principales professions des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé, selon l'adéquation entre la qualification et l'emploi (cohortes d'admission de 2011 à 2016)

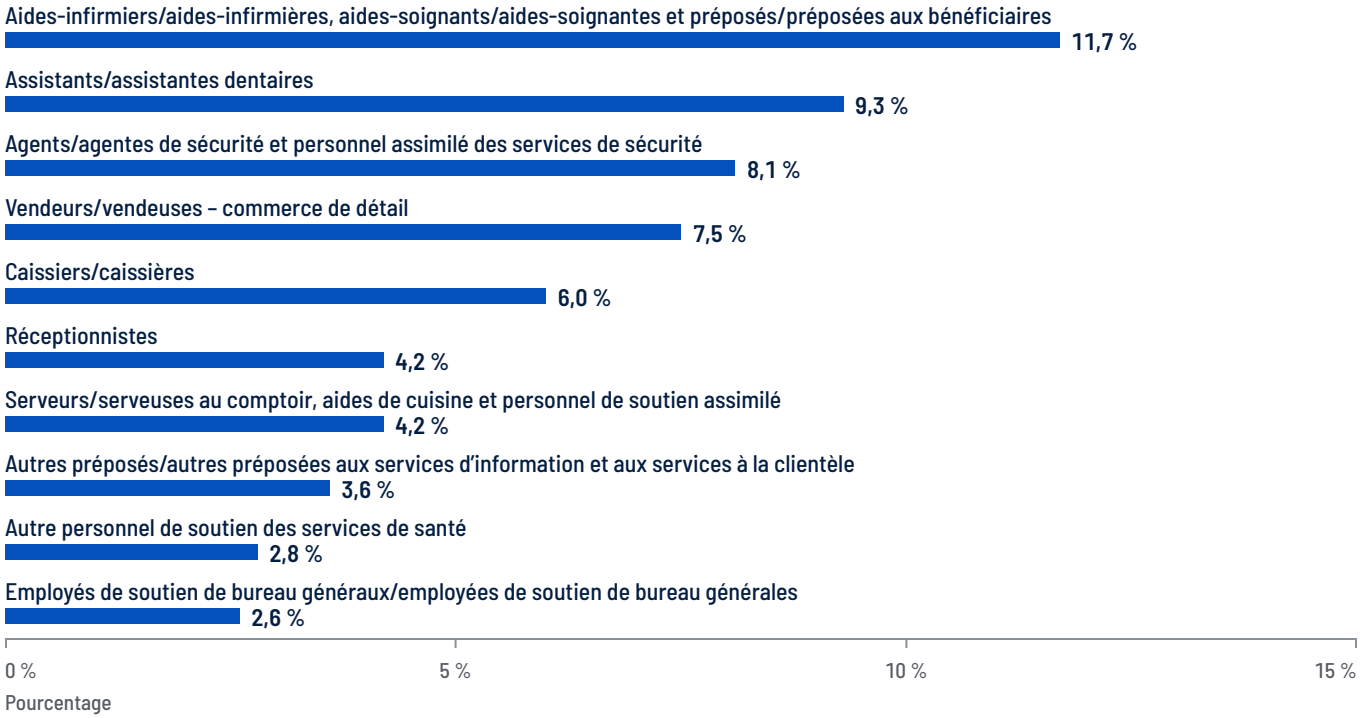


Source : Statistique Canada, recensement de 2016.

Sur la base du recensement de 2016, le Graphique 7 montre les dix principales professions des immigrants dont le diplôme professionnel du plus haut niveau est dans le domaine de la santé, qui ont été admis entre 2011 et 2016, et où les emplois concordent avec leur niveau de scolarité (emplois qui requièrent généralement d'être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur). Ces dix professions représentent 86,3 % de tous les emplois concordant avec leur qualification occupés par cette population. Comme ce graphique le montre, ces professions appartiennent principalement au domaine de la santé. Cela démontre que, quand ces immigrants réussissent à obtenir un emploi qui concorde avec leur niveau de scolarité, ils parviennent généralement à travailler dans un domaine lié à celui de leurs études, ce qui leur permet de mettre à profit leur formation spécialisée.

Le Graphique 8 présente des tendances opposées. Il montre les dix principales professions des immigrants titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé, admis entre 2011 et 2016, et qui étaient significativement surqualifiés pour leurs emplois (c.-à-d. emplois qui requièrent généralement d'être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou des études secondaires partielles). Certains de ces immigrants exercent des professions de santé peu spécialisées (p. ex. aides-infirmiers/infirmières et assistants/assistantes dentaires). Bien que ces emplois contribuent à la prestation des soins de santé, ils n'utilisent pas pleinement la formation professionnelle spécialisée de ces immigrants. D'autres travaillent dans des professions sans aucun lien avec leurs études (p. ex. agents/agentes de sécurité et vendeurs/vendeuses – commerce de détail), ce qui indique un écart encore plus important entre leurs études et leur travail.

Graphique 8 : Dix principales professions des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé qui sont significativement surqualifiés par rapport à leur emploi (cohortes d'admission de 2011 à 2016)



Source : Statistique Canada, recensement de 2016.

Ces tendances révèlent collectivement une différence frappante entre la demande du Canada en professionnels hautement qualifiés et son aptitude à mettre à profit les compétences des immigrants qui possèdent déjà les qualifications pertinentes. Santé Canada prévoit une pénurie de 25 642 médecins de famille en 2030[19]. Et pourtant, on prévoit que seulement 29,4 % (1 680) des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé qui seront admis en 2027 exerceront une profession qui concorde avec leur diplôme lors de cette année. Bien que tous ces immigrants ne posséderaient pas toutes les qualifications requises pour exercer la profession de médecin de famille sans suivre un complément de formation ou obtenir un permis d'exercice, la réduction des obstacles à la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger et à la délivrance des permis d'exercice permettrait à un plus grand nombre d'entre eux d'apporter leur contribution aux domaines dans lesquels ils ont été formés. Pour illustrer ce résultat éventuel, si un tiers du groupe sous-utilisé projeté (approximativement 1 290 immigrants de plus de la cohorte d'admission de 2027) pouvait exercer la profession de médecin de famille en 2030, l'effectif supplémentaire de cette seule cohorte d'admission pourrait combler approximativement 5,0 % de la pénurie de médecins de famille projetée au Canada en 2030[20].

---

19 Santé Canada, *Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada.*

20 Santé Canada projette un écart de 25 642 médecins de famille entre l'offre et la demande en 2030. Nous estimons qu'environ 3 870 immigrants de la cohorte d'admission de 2027 titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé resteront au Canada, mais sans occuper un emploi concordant avec leurs qualifications en 2030 (trois années après l'admission). Si un tiers d'entre eux (environ 1 290) exerçaient la profession de médecin de famille, ils combleraient environ 5,0 % (1 290/25 642) de cette pénurie projetée. Santé Canada, *Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada.*

Conclusion et recommandations

Si le Canada réussit à mettre en œuvre son Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, il admettra 380 000 nouveaux résidents permanents au cours de chacune des trois prochaines années. Parmi ceux-ci, on estime qu'approximativement 190 000 (50 %) seront en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire au moment de l'admission. Ces immigrants représentent un bassin de talents considérable et sont sélectionnés pour combler des pénuries de main-d'œuvre qualifiée spécifiques et contribuer à la croissance économique à long terme du Canada. Nos projections démontrent cependant que le Canada échouera à concrétiser pleinement les contributions économiques qu'il attend des immigrants qu'il admettra.

Trois années après l'admission, on prévoit qu'approximativement 131 000 (67,9 %) des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire soit seront non occupés, soit exerceront des professions inférieures (significativement ou marginalement) à leurs diplômes. Bien qu'on s'attende à l'amélioration des résultats au fil du temps, approximativement 110 000 (46,7 %) d'entre eux devraient rester dans cette situation, même 20 années après l'admission. À ce moment-là, 41 000 (17,4 %) immigrants de plus devraient avoir quitté le Canada. Cette sous-utilisation des talents des immigrants existe même dans les domaines où la demande de main-d'œuvre qualifiée est très forte, comme les soins de santé. Seulement 50,9 % de tous les immigrants en âge de travailler admis en 2027 en étant titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de la santé devraient rester au Canada et exercer des professions qui concordent avec leur diplôme, 20 années après l'admission. Parmi ceux qui devraient rester au Canada, cette proportion est de 61,6 %, soit quand même 26,5 points de pourcentage de moins que celle de leurs homologues nés au Canada.

Cela coûte jusqu'à **50 milliards $** par an au PIB du Canada.

Ces constatations révèlent une faiblesse de la politique d'immigration du Canada qui sélectionne ces immigrants très instruits en vue de leur admission en raison de leurs compétences particulières, mais, après l'admission, un grand nombre d'entre eux ne peuvent pas travailler dans les domaines pour lesquels ils ont été sélectionnés. Cela coûte jusqu'à 50 milliards $ par an au PIB du Canada[21]. Des études antérieures ont cerné plusieurs obstacles au sein du marché du travail qui empêchent les immigrants de trouver des emplois qui concordent avec leurs qualifications, notamment des difficultés dans la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger, l'expérience limitée du travail au Canada et la discrimination[22]. Parmi ces obstacles, la délivrance des permis d'exercice et la reconnaissance des qualifications sont particulièrement importantes pour les immigrants formés dans les professions réglementées à forte demande (p. ex. les soins de santé). Ces immigrants subissent souvent des exigences discriminatoires en matière d'expérience du travail au Canada pour certains emplois ou certaines voies de délivrance des permis d'exercice, des processus d'évaluation des titres de compétences interminables ou obscurs et des coûts élevés pour obtenir les titres de compétences et les permis d'exercice canadiens[23]. Ces obstacles empêchent non seulement les immigrants d'utiliser pleinement leurs compétences, mais contribuent également à leurs décisions de quitter le Canada à la recherche de meilleures possibilités d'emploi ailleurs[24]. Il est donc important de supprimer ces obstacles à la fois pour réduire la migration subséquente des immigrants du Canada et pour permettre au Canada de tirer pleinement profit des talents spécifiques que la politique vise à attirer. À cette fin, nous proposons plusieurs recommandations stratégiques qui visent à améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail, en mettant plus particulièrement l'accent sur ceux formés dans les professions réglementées, nombreuses à faire face à de graves pénuries de main-d'œuvre au Canada.

---

21 L'estimation de la RBC est fondée sur les gains économiques potentiels résultant de la réduction des écarts dans les taux des salaires et les taux d'emploi entre les travailleurs immigrants et ceux nés au Canada. Agopsowicz et Billy-Ochieng, *Untapped Potential*.

22 Hardy, *Expériences sur le marché du travail des immigrants et des résidents non permanents récents en âge de travailler*; Oreopoulos, « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? »; El-Assal, *Prêtes à contribuer*.

23 El-Assal, *Prêtes à contribuer*.

24 Conference Board du Canada, Le, *Des occasions manquées 2025*.

01 Mettre à l'étude la Loi sur l'équité en matière de délivrance de permis et le Transfert canadien pour l'équité en matière de délivrance de permis d'exercice

Le système de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger qui est en vigueur au Canada pour les professions réglementées impose aux professionnels formés à l'étranger des obstacles discriminatoires, comme les exigences en matière d'expérience du travail au Canada et la dévalorisation des titres de compétences acquis à l'étranger, ce qui empêche de nombreux immigrants qualifiés de travailler dans leurs domaines. De plus, ce système extrêmement décentralisé compte approximativement 500 organismes de délivrance des permis d'exercice dans l'ensemble du pays, ce qui rend la surveillance difficile et les exigences incohérentes en matière de délivrance de permis[25]. Pour remédier à ces problèmes, dans son rapport de 2026, *Prêtes à contribuer*, l'ICC propose une loi fédérale, la *Loi sur l'équité en matière de délivrance de permis*, inspirée de la *Loi canadienne sur la santé*, assortie d'un *Transfert canadien pour l'équité en matière de délivrance de permis d'exercice*[26]. La Loi établirait des normes nationales pour la reconnaissance équitable, transparente et rapide des qualifications acquises à l'étranger et le Transfert mettrait en place un financement fédéral à long terme, conditionnel à l'observation provinciale et territoriale et à des améliorations mesurables des résultats de la délivrance des permis d'exercice. Contrairement aux cadres actuels qui s'appuient en grande partie sur la coopération volontaire, la Loi proposée serait juridiquement contraignante et appuyée par des incitatifs financiers concrets, y compris en retirant leur financement aux administrations non conformes. Elle favoriserait également l'harmonisation des normes de délivrance des permis d'exercice, ce qui améliorerait la mobilité de la main-d'œuvre au Canada.

Nos projections soulignent l'importance de ces réformes. Si les tendances historiques se poursuivent, 3 870 (67,7 %) immigrants en âge de travailler et titulaires de diplômes professionnels dans le domaine de la santé admis en 2027 conformément au Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, selon les estimations, soit seront non occupés, soit exerceront des professions pour lesquelles ils seront surqualifiés (significativement ou marginalement) trois années après l'admission. Éliminer les obstacles à la délivrance des permis d'exercice par des réformes nationales coordonnées pourrait aider le Canada à mieux utiliser les talents des immigrants, conformément à l'objectif de la politique d'immigration et atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs essentiels.

25 El-Assal, *Prêtes à contribuer*.
26 El-Assal, *Prêtes à contribuer*.

02 Améliorer les mesures de soutien aux employeurs pour éliminer les obstacles à l'embauche des immigrants talentueux

Les employeurs ont également un rôle important à jouer pour améliorer les résultats des immigrants sur le marché du travail. Pour commencer, les employeurs de l'ensemble du Canada doivent mettre à terme les pratiques d'embauche discriminatoires, comme les exigences en matière d'expérience du travail au Canada, qui pénalisent injustement les demandeurs d'emploi immigrés et ont plus souvent pour conséquence l'inutilisation de précieux talents. Par ailleurs, les employeurs peuvent adopter des pratiques d'embauche efficaces pour mieux reconnaître et utiliser les immigrants talentueux. Le rapport de 2024 de l'ICC, *Talent to Win*, élaboré en collaboration avec Deloitte, définit plusieurs pratiques de ce type que les employeurs peuvent adopter[27]. Nous conseillons aux employeurs de les adopter, en passant de l'embauche fondée sur les titres de compétences à l'embauche fondée sur les compétences, d'opter pour l'embauche de groupes afin de diversifier les mains-d'œuvre et de mieux soutenir les employés immigrants, et de mener des recherches internes et de diffuser des histoires de réussite pour démontrer les avantages de l'embauche d'immigrants pour les entreprises. En améliorant l'utilisation des talents sous-utilisés des immigrants, les entreprises peuvent répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, renforcer leur compétitivité et, au bout du compte, contribuer à la prospérité économique du Canada.

Les gouvernements peuvent également jouer un rôle important en aidant les employeurs à mieux utiliser les talents des immigrants. Comme *Talent to Win* le met en évidence, de nombreux employeurs font face à des difficultés pour évaluer les qualifications et l'expérience du travail acquises à l'étranger, pour entrer en relation avec les services d'établissement qui peuvent faciliter le recrutement et l'intégration des immigrants, et pour s'orienter dans le système d'immigration complexe du Canada. Nous recommandons aux gouvernements de soutenir davantage les employeurs dans ces domaines, surtout les petites et moyennes entreprises à qui les ressources et l'expertise nécessaires font souvent défaut pour recruter et intégrer efficacement les immigrants talentueux.

27 Institut pour la citoyenneté canadienne et Deloitte Canada, *Talent to Win*.

03 Surveiller systématiquement les taux de surqualification par rapport à l'emploi des immigrants et fixer des cibles mesurables

La surveillance du rendement et les cibles d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour l'intégration des immigrants au marché du travail mettent actuellement l'accent sur les résultats de l'emploi[28]. Bien que Statistique Canada évalue périodiquement la surqualification et l'adéquation entre le niveau de scolarité et la profession dans les suppléments du recensement et de l'Enquête sur la population active[29], ces résultats ne sont pas intégrés aux indicateurs de rendement ministériels. À notre connaissance, il n'existe aucun objectif national officiel pour réduire la surqualification par rapport à l'emploi des immigrants.

Une surveillance plus fréquente et systématique de la surqualification révélerait plus clairement dans quelle mesure les qualifications des immigrants sont utilisées sur le marché du travail canadien. Un système de ce type pourrait suivre la surqualification par année depuis l'admission, par cohorte et catégorie d'admission, par secteur et groupe démographique, et produire régulièrement des rapports sur ce sujet, en plus de ceux sur les indicateurs d'emploi existants. Cela permettrait de déceler précocement les nouvelles disparités et d'étudier les obstacles qui en sont la cause afin d'axer les interventions des politiques sur les domaines où celles-ci sont le plus nécessaires.

En plus de la surveillance, nous recommandons à IRCC d'établir des cibles mesurables pour l'amélioration de l'adéquation entre la qualification et l'emploi pour les immigrants, en complément de ses indicateurs d'emploi existants. Ces cibles pourraient orienter les améliorations aux critères de sélection de l'immigration économique, la mobilisation des employeurs et les mesures de soutien à l'établissement et l'emploi, tout en fournissant des repères pour évaluer si les programmes d'immigration produisent ou non leurs avantages économiques prévus.

Pour les immigrants qui cherchent à exercer des professions réglementées, le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger* de 2009 a établi l'objectif d'informer dans un délai d'un an les immigrants formés à l'étranger de la reconnaissance ou de l'absence de reconnaissance de leurs qualifications, des exigences supplémentaires qu'ils doivent respecter ou des professions connexes où faire éventuellement carrière[30]. En revanche, recevoir une décision d'évaluation ne signifie pas nécessairement qu'un candidat peut obtenir un permis d'exercice et commencer à exercer une profession. Nous recommandons à Emploi et Développement social Canada (EDSC) de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les organismes de réglementation professionnelle pour établir des cibles axées sur les résultats afin d'améliorer les résultats en matière de délivrance des permis d'exercice, par exemple, en réduisant le temps nécessaire pour obtenir un permis d'exercice et en augmentant les taux d'autorisation d'exercer pour les candidats qualifiés formés à l'étranger. Ces cibles renforceraient la responsabilisation pour supprimer les obstacles à l'exercice des professions et, au bout du compte, contribueraient à l'amélioration de l'adéquation entre la qualification et l'emploi pour les immigrants dans les professions réglementées.

---

28 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Plan ministériel 2026-2027*.

29 Lovei, « Inadéquation au chapitre de l'emploi parmi les immigrants du principal groupe d'âge actif »; Zhong et autres, « Concordance professionnelle et résultats économiques »; Hou, Schimmele et Lu, *Dernières tendances en matière de surqualification*; Schimmele et Hou, « Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession ».

30 Forum des ministres du marché du travail, *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

04 Renforcer la surveillance et l'analyse des tendances en matière de migration subséquente parmi les immigrants et investir dans la rétention des immigrants

En plus de la sous-utilisation des compétences des immigrants sur le marché du travail canadien, la migration subséquente constitue une autre source de perte de talents. Selon nos projections, environ 17,4 % des immigrants auront quitté le Canada dans les 20 années suivant l'admission et le rapport *Des occasions manquées* de 2025 de l'ICC indique que certains partent en raison de résultats insatisfaisants sur le marché du travail ou de meilleures perspectives d'emploi ailleurs[31].

Nous recommandons à IRCC de rendre la question de la migration subséquente prioritaire en adoptant des cibles de rétention claires et en exerçant le suivi continu des groupes d'immigrants les plus enclins à quitter le Canada et de leurs raisons. Ces efforts serviraient à deux fins. Premièrement, ils éclaireraient des politiques plus ciblées visant à réduire la migration subséquente des immigrants. Deuxièmement, dans la mesure où certains immigrants quittent le Canada en raison de résultats insatisfaisants sur le marché du travail, comprendre les raisons de leur départ pourrait faire toute la lumière sur les obstacles du marché du travail qui peuvent également toucher les immigrants qui restent au Canada, aidant ainsi les responsables politiques à cerner et à résoudre ces problèmes.

Enfin, le gouvernement devrait investir dans des travaux de recherche, des politiques et des activités d'intégration supplémentaires qui favorisent la rétention à long terme des immigrants. Selon le rapport de 2025 de l'ICC, *Ici pour rester*, un sentiment d'identité, d'appartenance et de stabilité plus solide est associé aux intentions des immigrants de rester au Canada[32]. Pour stimuler ces liens, les gouvernements devraient soutenir les programmes et les activités qui offrent aux immigrants des occasions de participer à la vie sociale et civique et de nouer des relations avec d'autres Canadiens. Par exemple, l'appli Canoo de l'ICC offre aux nouveaux arrivants l'accès gratuit ou à prix réduit à plus de 2 000 expériences culturelles et naturelles dans l'ensemble du Canada, les aidant ainsi à explorer leurs communautés et à renforcer leur sentiment d'appartenance[33]. En outre, les initiatives qui soutiennent le perfectionnement des compétences et l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants peuvent renforcer leur stabilité économique et contribuer à la rétention à long terme.

31 Conference Board du Canada, Le, *Des occasions manquées 2025*.

32 Goel, *Ici pour rester*.

33 Institut pour la citoyenneté canadienne, « L'application gratuite qui accueille les nouveaux arrivants au Canada ».

Annexe A : Méthodologie

Cette annexe offre un aperçu de haut niveau de la méthodologie et des ensembles de données utilisés pour projeter la migration subséquente et les résultats sur le marché du travail des immigrants en âge de travailler (25 à 64 ans), titulaires d'un diplôme universitaire (baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur) admis en 2027 dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2027–2029 pendant leurs 20 premières années suivant l'admission.

Pour obtenir une documentation et des hypothèses techniques plus détaillées, veuillez vous reporter à notre supplément technique (seule la version anglaise est disponible).

Nous effectuons nos projections en suivant les trois étapes ci-dessous.

1. Projection de la migration subséquente des immigrants.

Nous estimons la migration subséquente des immigrants en utilisant les données des déclarations de revenus tirées de la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) à titre d'indicateur de leur présence au Canada. Selon la méthodologie employée dans *Des occasions manquées 2025*, les immigrants qui cessent de produire leurs déclarations de revenus pendant au moins deux années consécutives et qui ne recommencent pas à le faire pendant la période d'observation sont généralement comptabilisés comme ayant effectué une migration subséquente[34]. Cette méthode nous permet de calculer les taux annuels de migration subséquente pour chaque année suivant leur admission pour les immigrants admis entre 1982 et 2020. Pour chaque année suivant l'admission, nous calculons la moyenne des taux de migration subséquente pour toutes les cohortes d'admission en utilisant les constatations disponibles et nous additionnons ces taux annuels de migration subséquente pour obtenir les taux cumulés de migration subséquente.

Veuillez noter que seuls les immigrants qui ont produit au moins une déclaration de revenus après leur admission sont comptabilisés dans cette analyse. Cela exclut un nombre non négligeable de personnes, pouvant atteindre 10 %, qui n'ont jamais produit une déclaration de revenus et dont beaucoup ont peut-être quitté le Canada peu de temps après leur admission[35]. À cet égard, notre estimation de la migration subséquente est prudente. En outre, nos taux de migration subséquente sont estimés pour tous les immigrants, au lieu de les estimer précisément pour ceux en âge de travailler (25 à 64 ans) et titulaires d'un diplôme universitaire (baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur), à des échéances progressives au fil du temps au cours des 20 premières années suivant l'admission. L'estimation des taux de migration subséquente pour notre population cible est complexe parce que cette population est définie par l'âge et par le niveau de scolarité chaque année depuis l'admission, pas au moment de l'admission, et que la BDIM ne fournit pas de renseignements à jour sur le niveau de scolarité après l'admission.

---

34 Reportez-vous au rapport *Des occasions manquées 2025* de l'ICC pour obtenir des précisions techniques sur l'évaluation de la migration subséquente. Conference Board du Canada, Le, *Des occasions manquées 2025*.

35 Qiu, Hou et Crossman, *Estimation de la présence des immigrants au Canada*.

2. Projection des résultats sur le marché du travail.

Non-emploi

Nous utilisons les données des recensements de 2016 et 2021 (tableaux 98-10-0441-01 et 98-400-X2016198) pour la projection des taux de non-emploi par année suivant l'admission. Comme ces tableaux présentent des résultats pour les cohortes d'admission regroupées, nous estimons le nombre d'années écoulées depuis l'admission en utilisant le point milieu de chaque période d'admission et la date de référence du recensement. Nous obtenons ainsi des estimations à 3, 8, 13, 15 et 20 années après l'admission[36]. Quand les estimations des deux recensements sont disponibles pour le même nombre d'années écoulées depuis l'admission, nous utilisons leur moyenne simple.

Adéquation entre le niveau de scolarité et l'emploi

Nous classons les professions selon l'adéquation entre le niveau de scolarité et la profession, la surqualification marginale et la surqualification significative en nous fondant sur les exigences en matière de scolarité, comme Schimmele et Hou (2024)[37]. Plus précisément, nous utilisons les exigences en matière de scolarité associées à leurs professions dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016 pour classer les immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire dans trois catégories d'adéquation entre le niveau de scolarité et la profession[38],[39] :

- **Adéquation entre la qualification et l'emploi :** personnes exerçant des professions qui requièrent généralement d'être titulaire d'un diplôme universitaire (niveau de compétence A de la CNP, professions de cadres supérieurs et professions de cadres intermédiaires spécialisées).
- **Surqualification marginale par rapport à l'emploi :** personnes exerçant des professions qui requièrent généralement des études postsecondaires d'un niveau inférieur au baccalauréat, comme un diplôme d'études collégiales ou une formation en apprentissage (niveau de compétence B de la CNP, professions de cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle, et professions de cadres intermédiaires des métiers, du transport, de la production et des services d'utilité publique).
- **Surqualification significative par rapport à l'emploi :** personnes exerçant des professions qui nécessitent généralement un diplôme d'études secondaires ou des études secondaires partielles (niveaux de compétence C et D de la CNP).

36 Par exemple, les résultats sur le marché du travail pour les immigrants admis entre 2016 et 2021, mesurés au moment du recensement de 2021, sont traités comme des résultats approximativement trois années après l'admission.

37 Schimmele et Hou, « Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession ».

38 La CNP 2016 n'impose pas d'exigences en matière d'études aux professions au niveau de la gestion. Dans les études existantes, les professions de cadres supérieurs et les professions de cadres intermédiaires spécialisées ont été traitées comme des emplois exigeant un baccalauréat. Les professions de cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle, et les professions de cadres intermédiaires des métiers, du transport, de la production et des services d'utilité publique ont été traitées comme des emplois exigeant des études postsecondaires partielles. Schimmele et Hou, « Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession ».

39 Nous utilisons les tableaux de concordance empirique publiés par Statistique Canada pour convertir les classifications des professions de la CNP 2021 à la CNP 2016. Quand une profession de la CNP 2021 correspond à plusieurs professions de la CNP 2016, nous répartissons le nombre de travailleurs dans cette profession entre toutes les catégories correspondantes de la CNP 2016 en utilisant les proportions fournies dans les tableaux de concordance empirique. Statistique Canada, *Concordance empirique*.

Cette projection est fondée sur les données des recensements de 2016 et 2021 (tableaux 98-400-X2016368 et 98-10-0316-01). Comme pour la projection des taux de non-emploi, ces tableaux présentent les résultats pour les cohortes d'admission regroupées. Par conséquent, nous estimons le nombre d'années écoulées depuis l'admission en utilisant le point milieu de chaque période d'admission et la date de référence du recensement. Nous obtenons ainsi des estimations à 3, 8, 13, 15 et 20 années après l'admission. Quand les estimations des deux recensements sont disponibles pour le même nombre d'années depuis l'admission, nous utilisons leur moyenne simple.

Veuillez noter que les taux de non-emploi tirés des données des recensements sont évalués selon la situation d'emploi pendant la semaine de référence du recensement (semaine du 1er au 7 mai 2016, pour le recensement de 2016, semaine du 2 au 8 mai 2021, pour le recensement de 2021)[40]. En raison des limites des données, les résultats de la surqualification par rapport à l'emploi sont mesurés pour les personnes qui avaient travaillé au moins une fois depuis le 1er janvier 2015, pour le recensement de 2016, et depuis le 1er janvier 2020, pour le recensement de 2021[41].

Consolidation

En somme, les immigrants qui restent au Canada relèvent de l'une des quatre catégories des résultats sur le marché du travail : (1) non occupés; (2) occupent un poste pour lequel ils sont significativement surqualifiés; (3) occupent un poste pour lequel ils sont marginalement surqualifiés et (4) occupent un poste qui concorde avec leur niveau de scolarité. Dans notre présentation des résultats, nous regroupons les trois premières catégories dans celle de la « sous-utilisation par le marché du travail » pour certains chiffres qui se rapportent aux immigrants qui restent au Canada, mais soit sont non occupés, soit exercent des professions qui ne requièrent généralement pas d'être titulaire d'un baccalauréat.

Pour certains chiffres, nous présentons également les résultats sur le marché du travail des personnes comparables nées au Canada. Pour ces comparaisons, nous utilisons les données du recensement de 2021 (tableaux 98-10-0330-01 et 98-10-0442-01) et nous limitons l'échantillon aux personnes nées au Canada, âgées de 25 à 64 ans et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur.

---

40 Statistique Canada, « Taux d'emploi ». Dictionnaire, Recensement de la population, 2016; Statistique Canada, *« Taux d'emploi ». Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*.

41 Statistique Canada, « Profession selon le plus haut niveau de scolarité, la période d'immigration et la catégorie d'admission », tableau 98-10-0316-01; Statistique Canada, « Profession - Classification nationale des professions (CNP) 2016 (693A), plus haut certificat, diplôme ou grade », tableau 98-400-X2016368.

3. Estimation de la taille de la population d'immigrants en âge de travailler et titulaires de diplômes universitaires et calcul des nombres projetés.

Pour convertir ces pourcentages en chiffres réels dans le contexte du Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, nous projetons également le nombre d'immigrants admis en 2027, conformément au Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, qui seront âgés de 25 à 64 ans et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur lors de chacune des 20 premières années suivant leur admission. Cela nous permet d'estimer la taille de la population dont nous cherchons à comprendre la migration subséquente et les résultats sur le marché du travail.

En utilisant les fichiers de microdonnées à grande diffusion des recensements de 2006, 2016 et 2021 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, nous estimons la proportion d'immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire en appliquant un modèle de régression logistique qui permet de prévoir cette proportion en se fondant sur une tendance linéaire des cohortes d'admission et sur les effets fixes des années écoulées depuis l'admission. Plus précisément, cette tendance linéaire des cohortes d'admission saisit les changements dans la proportion des immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire dans toutes les cohortes d'admission. Les effets fixes des années écoulées depuis l'admission saisissent les changements dans cette proportion au fil du temps pour une cohorte d'admission donnée. Les changements de ce type peuvent refléter l'entrée des immigrants plus jeunes au sein de la population en âge de travailler et les tendances différentes de leurs niveaux de scolarité, ainsi que les changements dans le niveau de scolarité de ceux qui demeurent dans la tranche d'âge de 25 à 64 ans.

La régression est estimée en utilisant les poids d'échantillonnage au niveau individuel fournis dans les fichiers de microdonnées à grande diffusion des recensements et de l'Enquête nationale auprès des ménages. Nous utilisons le modèle ajusté pour projeter la proportion d'immigrants admis en 2027 qui seront en âge de travailler et titulaires de diplômes universitaires au cours de leurs 20 premières années après l'admission. Ces proportions projetées sont ensuite associées à la cible d'admission de 2027 du Plan des niveaux d'immigration pour estimer la taille de la population cible. Enfin, les taux de migration subséquente et de résultats sur le marché du travail estimés ci-dessus sont appliqués pour calculer le nombre d'immigrants projetés dans chaque catégorie de résultats.

La projection pour les immigrants dont le diplôme professionnel du plus haut niveau est dans le domaine de la santé (médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire ou optométrie) fait appel à la même méthodologie que celle décrite ci-dessus, à une exception près. Le tableau 98-10-0316-01 du recensement de 2021, que nous utilisons pour estimer les résultats de l'adéquation entre le niveau de scolarité et l'ensemble de la population des immigrants titulaires d'un diplôme universitaire, ne fournit pas une ventilation suffisamment détaillée pour ce groupe. Par conséquent, la projection de l'adéquation entre le niveau de scolarité et la profession pour les immigrants titulaires de diplômes professionnels dans le domaine de la santé s'appuie seulement sur le recensement de 2016 (tableau 98-400-X2016368).

Annexe B : Glossaire

1. Populations d'immigrants et caractéristiques

Cohorte d'admission : groupe d'immigrants qui sont devenus résidents permanents au Canada la même année, y compris ceux qui ont obtenu le statut de résident permanent en vivant déjà au Canada.

Années écoulées depuis l'admission : nombre d'années écoulées depuis l'obtention du statut de résident.e permanent.e au Canada par un.e immigrant.e.

Immigrants en âge de travailler et titulaires d'un diplôme universitaire : immigrants âgés de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur. Dans ce rapport, cette population est définie à chaque échéance suivant l'admission et, par conséquent, sa taille et sa composition peuvent évoluer au fil du temps.

Immigrants titulaires de diplômes professionnels dans le domaine de la santé : immigrants dont le diplôme du plus haut niveau est en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie. Cette catégorie ne comprend pas les diplômes en soins infirmiers ou d'autres qualifications dans le domaine de la santé.

2. Migration subséquente

Migration subséquente : quand un immigrant quitte le Canada pour retourner dans son pays d'origine ou pour s'établir dans un autre pays. Dans ce rapport, l'estimation de la migration subséquente s'appuie sur les déclarations de revenus des immigrants.

Taux cumulé de migration subséquente : pourcentage estimé d'immigrants qui ont quitté le Canada après un certain nombre d'années à la suite de leur admission, selon les tendances historiques de la migration subséquente.

3. Résultats sur le marché du travail

Classification nationale des professions (CNP) : système de classification des professions du Canada fondé sur le travail et les exigences professionnelles connexes. Ce rapport utilise les exigences en matière de scolarité associées à la CNP 2016 pour évaluer la concordance entre le niveau de scolarité et la profession.

Personnes non occupées : personnes qui ne travaillent pas, y compris celles qui sont au chômage et qui cherchent activement du travail et celles qui ne font pas partie de la population active, comme les étudiants, les retraités et les personnes qui prennent soin d'un membre de leur famille.

Adéquation entre la qualification et l'emploi : emploi des personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur dans les professions qui requièrent généralement un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur. Dans la CNP 2016, ce sont les professions du niveau de compétence A, ainsi que les professions de cadres supérieurs et les professions de cadres intermédiaires spécialisées.

Surqualification marginale : emploi des personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur dans les professions qui requièrent généralement des études postsecondaires d'un niveau inférieur au baccalauréat, comme un diplôme d'études collégiales ou une formation en apprentissage. Dans la CNP 2016, ce sont les professions du niveau de compétence B et les professions de cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle, et les professions de cadres intermédiaires des métiers, du transport, de la production et des services d'utilité publique.

Surqualification significative : emploi des personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur dans les professions qui requièrent généralement un diplôme d'études secondaires ou des études secondaires partielles. Dans la CNP 2016, il s'agit des professions des niveaux de compétence C et D.

Sous-utilisation par le marché du travail : dans ce rapport, les immigrants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur qui restent au Canada, mais soit sont non occupés, soit exercent des professions qui ne requièrent généralement pas un baccalauréat. Ce sont les personnes marginalement surqualifiées ou significativement surqualifiées pour leurs emplois.

4. Autres

Professions réglementées : professions qui exigent des qualifications précises et l'obtention d'un permis d'exercice ou l'enregistrement auprès d'un organisme de réglementation avant de pouvoir les exercer[42].

Reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger : processus d'évaluation de la scolarité, de la formation et des qualifications professionnelles acquises à l'étranger pour déterminer si quelqu'un satisfait aux exigences canadiennes[43].

Projection (ou prévision) : estimation des résultats futurs, fondée sur les tendances historiques et des hypothèses précises. Les projections dans ce rapport, fondées sur l'hypothèse selon laquelle les tendances historiques des caractéristiques des immigrants, de la migration subséquente et des résultats sur le marché du travail, demeurent informatives pour les futures cohortes d'admission.

42 Emploi et Développement social Canada, *Évaluation du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, 2025*.
43 El-Assal, *Prêtes à contribuer*.

Annexe C : Bibliographie

Agopsowicz, Andrew et Rannella Billy-Ochieng. *Untapped Potential: Canada Needs to Close Its Immigrant Wage Gap*. RBC Economics, 18 septembre 2019. https://thoughtleadership.rbc.com/wp-content/uploads/untapped-potential.pdf.

Conference Board du Canada, Le. *Des occasions manquées 2025 : Tendances en matière de rétention des immigrants hautement qualifiés et des professions en demande*. Ottawa : Le Conference Board du Canada, 25 novembre 2025. https://forcitizenship.ca/wp-content/uploads/2025/11/des-occasions-manquees_2025.pdf.

Dennler, Kathryn. *Des occasions manquées : Étude sur les tendances en matière de rétention des immigrants au Canada*. Ottawa : Le Conference Board du Canada, 31 octobre 2023. https://forcitizenship.ca/wp-content/uploads/2023/10/print_des-occasions-manquees_2023.pdf.

Duong, Diana et Lauren Vogel. « National Survey Highlights Worsening Primary Care Access », *Canadian Medical Association Journal* 195, no 16 (avril 2023) : E592–E593. https://doi.org/10.1503/cmaj.1096049.

El-Assal, Kareem. *Prêtes à contribuer : Comment une loi sur l'équité en matière de délivrance de permis d'exercice peut permettre au Canada de tirer pleinement parti des talents des personnes immigrantes*. Toronto : Institut pour la citoyenneté canadienne, juin 2026. https://pourlacitoyennete.ca/wp-content/uploads/2026/05/Ready_to_Contribute_FR.pdf.

Emploi et Développement social Canada. *Évaluation du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, 2025*. Direction de l'évaluation, Direction générale des politiques stratégiques et de service. Gatineau : Emploi et Développement social Canada, juillet 2025. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/foreign-credential-recognition/evaluation-of-the-fcr-program-2025-fr.pdf.

—. « Sommaires des résultats (2026–2035) ». Système de projection des professions au Canada (SPPC). Gouvernement du Canada, 2026. https://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/l.3bd.2t.1.3lshtml@-fra.jsp?fid=1&lid=16.

—. « Sommaire des composantes, 2026–2035 ». Système de projection des professions au Canada (SPPC). Ensemble de données CSV. Gouvernement du Canada, 2026. https://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/maint/file/download/Summary_sommaire_2026_2035.csv. [https://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/c.4nt.2nt@-fra.jsp?cid=occupationdatasearch]

Forum des ministres du marché du travail. *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*. Gatineau : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2009. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/foreign-credential-recognition/CA-561-11-09-FR.pdf.

Goel, Natasha. *Ici pour rester : Comprendre la rétention des immigrants au Canada*. Toronto : Institut pour la citoyenneté canadienne, septembre 2025. https://forcitizenship.ca/wp-content/uploads/2025/09/Ici-pour-rester.pdf.

Hardy, Vincent. *Expériences sur le marché du travail des immigrants et des résidents non permanents récents en âge de travailler, 2019 à 2024*. Statistique Canada, 7 avril 2026. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2025002-fra.htm.

Hou, Feng, Christoph Schimmele et Yao Lu. *Dernières tendances en matière de surqualification selon le statut d'immigrant*. Direction des études analytiques : documents de recherche, no 436. Ottawa : Statistique Canada, 13 décembre 2019. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019024-fra.htm.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. « Entrée express : Sélection axée sur les catégories (ensembles) ». Gouvernement du Canada, 16 octobre 2026. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/rondes-invitations/selection-axee-ensembles.html.

—. « Modifications apportées en 2026 au barème de points pour l'expérience de travail au Canada et les offres d'emploi ». Gouvernement du Canada, 16 octobre 2026. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/modifications.html.

—. *Plan ministériel 2026-2027 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*. Gouvernement du Canada, 2026. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plans-ministeriels/2026-27-plan-ministeriel/plan-ministeriel-2026-2027-complet.html.

—. « Professions à salaire élevé et comment nous les évaluons ». Gouvernement du Canada, 16 octobre 2026. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/verifier-note/salaire-eleve.html.

—. « Renseignements supplémentaires relatifs au Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 ». Gouvernement du Canada, 5 novembre 2026. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/systeme-immigration/niveaux/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2027-2029.html.

Institut canadien d'information sur la santé. « La plupart des Canadiens ont un dispensateur habituel de soins de santé », *Le pouls des soins de santé : mesurer les priorités partagées en santé au Canada, 2025*. 23 octobre 2025. https://www.cihi.ca/fr/le-pouls-des-soins-de-sante-mesurer-les-priorites-partagees-en-sante-au-canada-2025/soins-de-premiere-ligne-2025/la-plupart-des-canadiens-ont-un-dispensateur.

Institut pour la citoyenneté canadienne. « L'application gratuite qui accueille les nouveaux arrivants au Canada ». Canoo, s.d. https://canoo.ca/fr.

Institut pour la citoyenneté canadienne et Deloitte Canada. *Talent to Win: Employer Perspectives on Immigrant Underemployment and the Immense Upside of Solving It*. Toronto : Institut pour la citoyenneté canadienne, octobre 2024. https://forcitizenship.ca/wp-content/uploads/2024/10/Talent_to_Win.pdf.

Lovei, Marton. « Inadéquation au chapitre de l'emploi parmi les immigrants du principal groupe d'âge actif ayant fait des études postsecondaires ». Regard sur les statistiques du travail. Statistique Canada, 7 avril 2026. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2026002-fra.htm.

Ministère des Finances Canada. *Budget de 2026 : Maîtres chez nous*. Ottawa : gouvernement du Canada, 5 novembre 2026. https://budget.canada.ca/2026/home-accueil-fr.html.

Monteiro, Stein, Federica Guccini et Lauren Hamman. *Des occasions manquées 2024 : Analyse approfondie du phénomène de migration subséquente au Canada*. Ottawa : Le Conference Board du Canada, 19 novembre 2024. https://forcitizenship.ca/wp-content/uploads/2024/11/des-occasions-manquees_2024.pdf.

Oreopoulos, Philip. « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? A Field Experiment with Thirteen Thousand Resumes ». *American Economic Journal: Economic Policy* 3, no. 4 (novembre 2011) : 148–71. https://doi.org/10.1257/pol.3.4.148.

Qiu, Hanqing, Feng Hou et Eden Crossman. *Estimation de la présence des immigrants au Canada dans le contexte de la fluidité croissante des schémas de migration internationaux*. Études analytiques : méthodes et références, no 032. Ottawa : Statistique Canada, 16 mars 2021. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2021004-fra.pdf.

Santé Canada. *Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada – Étude sur l'éducation, la formation et la répartition de l'effectif en santé au Canada*. Sommaire. Ottawa : gouvernement du Canada, 30 janvier 2025. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/ressources-humaines-sante/etude-education-formation-repartition-effectif.html.

Schimmele, Christoph et Feng Hou. « Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession parmi les immigrants récents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur, 2001 à 2021 ». *Rapports économiques et sociaux* 4, no 5 (mai 2024). Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024005/article/00002-fra.htm.

Statistique Canada. « Classification de statut de la personne occupée : 2 – Personnes non occupées ». Gouvernement du Canada, date de la dernière modification : 13 mai 2026. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=114333&CVD=114334&CPV=2&CST=21062010&CLV=2&MLV=2.

—. « Classification du plus haut certificat, diplôme ou grade : 2.2.3.2.2.2 – Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (plus haut niveau) ». Gouvernement du Canada, date de la dernière modification : 16 septembre 2016. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=306216&CVD=306222&CPV=2.2.3.2.2.2&CST=07042016&CLV=6&MLV=6.

—. *Concordance empirique : Classification nationale des professions (CNP) 2021, version 1.0 et Classification nationale des professions (CNP) 2016, version 1.3. No 98-26-0007 au catalogue, numéro 2021001*. Ottawa : Statistique Canada, 4 octobre 2023. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0007/982600072021001-fra.cfm.

—. « Profession - Classification nationale des professions (CNP) 2016 (693A), plus haut certificat, diplôme ou grade (15), catégorie d'admission et type de demandeur (31), période d'immigration (7), âge (5A) et sexe (3) pour la population des immigrants admis entre 1980 et 2016 âgés de 15 ans et plus, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %) ». Recensement de la population, 2016. Tableau 98-400-X2016368. 30 mai 2018. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016368.

—. « Profession selon le plus haut niveau de scolarité, la période d'immigration et la catégorie d'admission : Canada, provinces et territoires ». Recensement de la population, 2021. Tableau 98-10-0316-01. 10 mai 2023. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810031601&request_locale=fr.

—. « Taux d'emploi ». *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*. No 98-301-X2016001 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada, 11 octobre 2018. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop029-fra.cfm.

—. « Taux d'emploi ». *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*. No 98-301-X2021001 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada, 15 novembre 2023. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop029.

—. « Temps d'attente pour consulter un médecin spécialiste au Canada, 2024 ». *Le Quotidien*, 29 juillet 2025. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250729/dq250729a-fra.htm.

Stick, Max, Allison Leanage et Rubab Arim. « Profil socioéconomique des immigrants en âge de travailler vivant au sein d'un couple de même sexe au Canada de 2000 à 2020 ». *Rapports économiques et sociaux* 4, no 6 (juin 2024). Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024006/article/00005-fra.htm.

Wall, Katherine et Benjamin Kow. *Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021*. Recensement en bref, no 98-200-X au catalogue, numéro 2021011. Ottawa : Statistique Canada, 18 janvier 2023. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021011/98-200-x2021011-fra.cfm.

Zhong, Jianwei, Haozhen Zhang, Hanqing Qiu et Feng Hou. « Concordance professionnelle et résultats économiques des immigrants récents : évaluation globale ». *Rapports économiques et sociaux* 6, no 5 (mai 2026). Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2026005/article/00004-fra.htm.

Remerciements

Cette étude a été préparée par l'Institut pour la citoyenneté canadienne. Nous remercions Andrew Griffith, ancien directeur général de la Direction générale de la citoyenneté et du multiculturalisme, Citoyenneté et Immigration Canada (maintenant Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) et un examinateur externe anonyme de leurs précieux commentaires.

À propos de l'ICC

L'ICC est un organisme de bienfaisance national qui aspire à un Canada où les immigrants ne se contentent pas de venir, mais où ils restent, deviennent des citoyens et contribuent à leur plein potentiel afin que le Canada puisse croître et prospérer.

Nous sommes la principale source de leadership éclairé du Canada sur la citoyenneté et l'immigration. Avec notre Laissez-passer culturel Canoo, nous donnons un accès gratuit à plus d'un million de nouveaux arrivants aux meilleures expériences culturelles, naturelles et sportives du Canada.

Idées et perspectives à l'ICC

En collaboration avec nos partenaires et les personnes qui participent à nos programmes, Idées et perspectives mène des recherches et développe des perspectives avant-gardistes sur l'immigration et la citoyenneté au XXIe siècle.

Le programme Idées et perspectives est dirigé par George Carothers (gcarothers@forcitizenship.ca)

Institut pour la **citoyenneté canadienne**

Institute for **Canadian Citizenship**